

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 12 AVRIL 2018  
COMPTE RENDU

- Désignation du secrétaire de séance : Marie-Françoise BELLIER-POTTIER ;
- Approbation à l'unanimité du Compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2018

Ajout de points à l'ordre du jour :

5.3 - Réhabilitation partielle des locaux de la mairie du Lion d'Angers – Marchés de travaux - Avenant

5.4 - Création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Châteauneuf-sur-Sarthe – Marchés de travaux – Avenants;

5.5 Transformation de la halte-garderie intercommunale en multi-accueil – Marchés de travaux - Avenants

**L'ajout de ces 3 points est validé à l'unanimité.**

## **1. Vie institutionnelle (Étienne GLÉMOT)**

### 1.1 Fixation du nombre de Vice-Présidents et des membres du bureau

En application de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15. L'accord local validé par l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-188 en date du 23 décembre 2016 aboutissant à 51 conseillers, le nombre de Vice-Présidents est égal à 11 (10,2 arrondi à l'entier supérieur).

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, (soit 34) fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le Conseil communautaire lors de sa séance d'installation du 3 janvier 2017 a fixé à 15 le nombre de Vice-Présidents.

Pour faire suite au départ de M. Maurice Jarry, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, suite à la recomposition du Conseil municipal de Châteauneuf-sur-Sarthe, il est proposé de ramener le nombre de Vice-Présidents à 14.

Par ailleurs, le nombre des membres du bureau qui ne sont pas Vice-Président(e)s est fixé librement par délibération du Conseil communautaire.

Le nombre de membres du Bureau a été fixé à 2 par délibération du 3 janvier 2017 ; afin que les membres du Conseil communautaire qui sont également Parlementaires ou membres des Conseils régional ou départemental, soient membres du Bureau. Il a également été décidé que le Maire d'une centralité du SCOT, non vice-Président, soit membre du Bureau.

Ainsi le Bureau, actuellement composé de 18 membres resterait composé de 18 membres :  
1 Président + 14 Vice-Présidents + 3 membres du bureau.

**Le Conseil communautaire :**  
**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **fixe à quatorze (14) le nombre de Vice-Président (e) s ;**
- **fixe à trois (3) le nombre de membres du Bureau n'ayant pas la qualité de Vice-Président (e) ;**
- **valide le nouveau tableau ainsi qu'il suit.**

Président	Etienne GLÉMOT
1er Vice-Présidente	Maryline LÉZÉ
2e Vice-Président	Michel BOURCIER
3e Vice-Président	Jean-Noël BÉGUIER
4e Vice-Président	Jean-Claude DAVID
5e Vice-Présidente	Marie-Ange FOUCHEREAU
6e Vice-Présidente	Virginie GUICHARD
7e Vice-Président	Pascal CRUBLEAU
8e Vice-Présidente	Marie-Françoise BELLIER-POTTIER
9e Vice-Président	Daniel CHALET
10e Vice-Président	Michel BELOUIN
11e Vice-Président	Alain FOUCHER
12e Vice-Président	Jean-René VAILLANT
13e Vice-Président	Dominique HAURILLON
14e Vice-Président	Loïc BÉZIERS-LA-FOSSE

**1.2 Composition du Bureau communautaire : élection d'un membre du bureau**

L'élection de chaque membre du bureau se fait au scrutin secret majoritaire à 3 tours selon les dispositions fixées à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau qui n'a pas la qualité de Vice-Président.

**Le Conseil communautaire :**  
**APRES AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE :**

- **Proclame Marc-Antoine DRIANCOURT, conseiller communautaire, Maire d'une commune de centralité du SCOT, élu membre du Bureau**
- **Déclare Marc-Antoine DRIANCOURT installé au Bureau ;**

### 1.3 Fixation des indemnités des Vice-Présidents

L'enveloppe globale est calculée sur la base du nombre de Vice-Présidents qui résulterait de l'application des hypothèses basses des articles L.5211-10 et L.5211-6-1 du CGCT, soit 20% maximum de l'effectif calculé en application du droit commun (III à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT).

L'enveloppe mensuelle versée au 31 mars 2018 est de 10 270,75 €.

Le nombre de Vice-Présidents a été ramené à 14.

Il est proposé de répartir le montant de l'indemnité qui était alloué au Vice-Président ayant quitté ses fonctions sur les 14 Vice-Présidents restant. L'indemnité du Président restant identique.

L'indemnité actuelle individuelle d'un Vice-Président est de 558,92€ bruts, au 1<sup>er</sup> mai 2018 elle sera de 598,79 €

#### **Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité et un vote contre : Francine RICHARD :**

- **Décide d'attribuer les indemnités individuelles calculées sur la base d'un pourcentage de l'indice Brut terminal de la Fonction publique :**

Strate 20 000 à 49 990	Indemnité proposée	
Indice Brut Terminal : 3870,66		
	% de l' IB terminal	Montant Mensuel
Président	48,75%	1 886,95 €
1er Vice-Présidente	15,47%	598,79 €
2e Vice-Président	15,47%	598,79 €
3e Vice-Président	15,47%	598,79 €
4e Vice-Président	15,47%	598,79 €
5e Vice-Présidente	15,47%	598,79 €
6e Vice-Présidente	15,47%	598,79 €
7e Vice-Président	15,47%	598,79 €
8e Vice-Présidente	15,47%	598,79 €
9e Vice-Président	15,47%	598,79 €
10e Vice-Président	15,47%	598,79 €
11e Vice-Président	15,47%	598,79 €
12e Vice-Président	15,47%	598,79 €
13e Vice-Président	15,47%	598,79 €
14e Vice-Président	15,47%	598,79 €
Enveloppe global		10 270,01 €

#### 1.4 Commissions thématiques communautaires : modifications et composition

Pour faire suite à la recomposition du Conseil communautaire, suite à la modification dans les conseils municipaux de Châteauneuf-sur-Sarthe et Juvardeil, il convient de désigner les représentants dans les commissions de la CCVHA.

Par ailleurs, des modifications sont à apporter :

La commission Ressources humaines/Système d'information/communication/administration générale sera scindée en deux :

- Commission Ressources humaines/systèmes d'information (VP : Pascal Crubleau) - C2A
- Commission Communication (VP : Marie-Françoise Bellier-Pottier) - C2B

Enfin, compte tenu de la création du CIAS, la Commission 10 : Action Sociale, PSS, Gens du Voyage sera renommée commission Solidarités.

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **prend acte de la composition des commissions communautaires telle que présentée en annexe.**

#### 1.5 Représentation de la CCCVHA - Organismes extérieures

La révision du SCoT est terminée et il est maintenant devenu opposable depuis début février. Le PETR souhaite réactiver le comité de suivi SCoT.

Il est proposé de désigner les membres suivants pour siéger au Comité de suivi du SCoT :

Les membres qui représentent la CCVHA et qui participent au comité de suivi sont :

M. FOUCHER Alain (Titulaire)  
M. Marc Antoine DRIANCOURT (Suppléant)  
M. Pascal CRUBLEAU (Titulaire)  
M. GLEMOT Etienne (Suppléant)  
M. BOURCIER Michel (Titulaire)  
Mme Marie-Ange FOUCHEREAU (Suppléante)

Par ailleurs, il convient de remplacer M. Maurice JARRY au comité syndical du PETR.

**Le Conseil communautaire :**  
**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- Désigne pour siéger au Conseil syndical du PETR :

	Nom	Prénom
Mme	BEAUFILS	Fabienne
M.	BEGUIER	Jean-Noël
Mme	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise
M.	BELOUIN	Michel
M.	BEZIERS-LA-FOSSE	Loïc
M.	BONHOMMET	Jacques
M.	BOUIN	René
M.	BOURCIER	Michel
M.	CHALET	Daniel
M.	CRUBLEAU	Pascal
M.	DAVID	Jean-Claude
M.	DESLANDES	Jean-Louis

	Nom	Prénom
M.	DRIANCOURT	Marc-Antoine
M.	FOUCHER	Alain
Mme	FOUCHEREAU	Marie-Ange
M.	GLEMOT	Etienne
Mme	GUICHARD	Virginie
M.	HAURILLON	Dominique
M.	JEANNETEAU	Paul
M.	LECUIT	Jean-Claude
Mme	LEZE	Maryline
M.	MUHAMMAD	Nooruddine
Mme	RIOU	Yamina
M.	SOTTY	Jean

**Le Conseil communautaire**  
**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

- Désigne pour le représenter au Comité de suivi du SCOT :
- M. FOUCHER Alain (Titulaire)**
  - M. Marc Antoine DRIANCOURT (Suppléant)**
  - M. Pascal CRUBLEAU (Titulaire)**
  - M. GLEMOT Etienne (Suppléant)**
  - M. BOURCIER Michel (Titulaire)**
  - Mme Marie-Ange FOUCHEREAU (Suppléante)**

1.6 Transfert au SMO (St Augustin des Bois)

La commune de Saint-Augustin-des-Bois a investi dès 2009 dans des réseaux télécom en implantant un NRA-ZO -Noeud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre, afin d'améliorer la desserte très haut débit et ainsi disposer d'un accès Internet ADSL.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Anjou Numérique dispose de la compétence numérique, un déploiement de grande ampleur de la fibre est effectué dans le Maine et Loire. S'agissant du territoire communal, le redéploiement devrait être effectif aux alentours de 2020-2025. Aujourd'hui, les Communautés de communes détiennent la compétence numérique et doivent ainsi la transférer au SMO Anjou numérique.

Pour acter le transfert des biens réalisés par les communes ainsi que les contrats associés, il convient donc que dans un premier temps, la commune transfère ses biens - NRA-ZO - à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou avant de les transférer, elle-même, au SMO Anjou Numérique.

Comme tout transfert de compétence, cette opération doit s'effectuer par la rédaction d'un Procès-Verbal de mise à disposition de biens contradictoire entre la Commune et la Communauté de communes.

Les modalités de transfert du NFtA-ZO sont les suivantes :

- La mise à disposition est consentie à titre gratuit ;
- Le bien est transféré à la valeur brute initiale pour un montant de 172 980,30 € HT figurant à l'actif de la commune ;
- La CCVHA se substitue à la commune de Saint-Augustin-des-Bois en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition, tant sur les dépenses engagées (contrat d'électricité, contrat de maintenance, redevance d'occupation du domaine public...) que sur les recettes perçues (convention de mise à disposition conclue en 2010 avec Orange UPR).

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Acte le transfert à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou du bien numérique communal NRA-ZO à l'appui du PV de mise à disposition à titre gratuit joint en annexe ;**
- **Décide le transfert du bien au Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce transfert.**

## **2. Ressources Humaines (Pascal CRUBLEAU)**

### **2.1 Élections Professionnelles 2018 ;**

La première étape des élections professionnelles consiste à effectuer le recensement des effectifs afin de déterminer le nombre d'électeurs, et donc le nombre de représentants à élire, ainsi que désormais la part des hommes et des femmes qui composent les instances professionnelles.

Compte tenu des effectifs, il convient de mettre en place un Comité Technique et un CHSCT propres à la collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'effectif total de la CCVHA (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé) s'élève à 255 agents.

La part d'hommes et de femmes pour une représentation équilibrée au sein des instances paritaires (décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017) est la suivante :

\* 81 hommes

\* 174 femmes

Au moins 6 mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité doit déterminer:

\* le nombre de représentants du personnel

De 3 à 5 si l'effectif est inférieur à 350 agents

*Proposition de l'autorité territoriale* : 3 représentants titulaires

\* Le paritarisme numérique avec les représentants de la collectivité

*Proposition* : maintien du paritarisme, soit 3 représentants titulaires

\* Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

*Proposition* : vote distinct par collège (collège des représentants du personnel / collège employeur)

Pascal Crubleau précise qu'actuellement 2 organisations syndicales représentent les agents (CFDT/CFTC).

Il souhaite que les agents se sentent investis.

Michel Villedey : CHSCT et CT ne devaient-ils pas être réunis ?

Pascal Crubleau indique qu'il n'y a encore de directive dans le secteur public.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité.**

**Pour le Comité Technique :**

- **Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).**
- **Décide le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**
- **Décide de recueillir l'avis du Comité technique par un vote distinct par collège (collège des représentants du personnel / collège employeur).**

**Pour le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail :**

- **Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).**
- **Décide le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**
- **Décide de recueillir l'avis du CHSCT par un vote distinct par collège (collège des représentants du personnel / collège employeur).**

### **3. Finances (Michel BOURCIER)**

#### 3.1 Vote des taux 2018

Chaque année la Communauté de communes doit voter les taux d'imposition de taxe d'habitation (TH), taxes foncières (TFPB et TFPNB) et de contribution foncière des entreprises (CFE) lui permettant d'équilibrer son budget.

Le niveau de ces taux doit concilier deux objectifs contradictoires à savoir financer des services publics essentiels et assurer une attractivité de son territoire propre à permettre un développement social et économique harmonieux.

Pour les « impôts ménage » il est proposé de reconduire les taux 2017 issus de la fusion. Ces taux ont été fixés en accord avec les communes et consacrent les taux les plus faibles des ex communautés de communes.

En revanche, en 2017 avait été fixé pour la CFE le taux moyen pondéré des 3 taux des anciennes communautés de communes à savoir 23,06%. Afin de renforcer et développer l'attractivité économique du territoire ainsi que d'accompagner une reprise économique locale et nationale fragile, il est proposé de fixer ce taux au taux le plus faible 2016 à savoir celui de l'ex CCRLA 22,56% (-2,17%).

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit :**

- **le taux de Taxe d'habitation à 8,42% ;**
- **le taux de Taxe foncière propriétés bâties à 3,00% ;**
- **le taux de Taxe foncière propriétés non bâties à 1,65% ;**
- **le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 22,56% ;**
- **le produit GEMAPI à 149 417 euros.**

### 3.2 Affectation des résultats – année 2017

Pour des raisons matérielles, il n'est pas possible de proposer au vote les comptes administratifs de l'exercice 2017 avant le vote du budget. Néanmoins, il est possible d'affecter les résultats de chacun des budgets selon le tableau ci-dessous puisqu'il a été vérifié et validé par le comptable public.

Ces résultats seront intégrés au budget primitif de la Communauté de communes 2018 proposé au vote ce soir.

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats selon le tableau ci-dessous et de les intégrer dans les budgets primitifs 2018 :**

ANNEE 2017	BUDGETS INVENTAIRE					STATION D'EPURATION
	BUDGET PRINCIPAL	SABLONNIERE	VICTOIRE VERN	ATELIERS RELAIS	SPANC	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>						
Recettes de fonctionnement de l'exercice	18 632 758,99	43 876,98	17 783,50	393 281,32	59 311,52	55 613,61
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	17 363 753,65	7 617,17	2 235,83	358 441,52	55 165,02	120 044,74
Résultat reporté des exercices antérieurs	4 926 070,07	0,00	79 845,45	139 284,62	5 813,06	155 971,56
Résultat cumulé ou global de la section fonctionnement	6 195 075,41	36 259,81	95 393,12	174 124,42	9 959,56	91 540,43
<b>Résultat de la section d'investissement</b>						
Recettes d'investissement de l'exercice	1 305 347,02	48 309,76	0,00	340 499,56	65 626,21	126 007,88
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 115 249,35	97 101,93	60 390,57	300 309,11	61 280,64	68 921,40
Résultat reporté des exercices antérieurs	899 888,90	-238 100,76	47 229,33	155 600,73	12 071,11	-29 663,88
Résultat cumulé ou global de la section d'investissement	-910 013,43	-286 892,93	-13 161,24	195 791,18	16 416,68	27 422,60
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>						
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Besoin de financement	-910 013,43	-286 892,93	-13 161,24	0,00	0,00	0,00
<b>Délibération de l'affectation du résultat</b>						
Affectation au R1068	910 013,43	36 259,81	13 161,24	0,00	0,00	0,00
Report en fonctionnement au R002	5 285 061,98	0,00	82 231,88	174 124,42	9 959,56	91 540,43

VOTE

### 3.3 Budget principal - Budget primitif 2018

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Principal » s'équilibre en fonctionnement à 22 705 298 € et à 11 835 976 € en investissement.

Il est proposé de voter le budget primitif par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) et de confirmer les participations prévues au sein de ce budget (compte 65548) :

- SBO : 72 536 euros ;
- SBMVAR : 96 273 euros ;
- EDENN : 12 567 euros ;
- SYLOA : 1 430 euros ;
- SIEML au titre du PCRS : 13 892 euros.

#### Le Conseil communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité et deux abstentions, Michel VILLEDEY, Patrick GUILLAUMET (ayant donné pouvoir à Michel VILLEDEY)

- Adopte à l'unanimité le budget principal primitif 2018 :

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	198 000,00	186 980,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	937 858,89	2 079 183,43
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 317,00	544 654,04	16 EMPRUNTS	0,00	1 257 821,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	172 418,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 924 691,14	3 341 177,57
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 884 419,94	1 736 908,53	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	82 000,00	100 000,00
22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	48 350,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 855 458,00	8 242 000,00			
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00			
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	48 350,00	0,00			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	910 013,43	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	899 888,90	0,00
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 011 422,81	4 353 632,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	85 000,00	43 002,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	776 000,00	704 162,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	0,00	0,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>8 291 544,94</b>	<b>11 835 976,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>8 680 211,74</b>	<b>11 835 976,00</b>
					0,00

  

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 319 289,39	2 911 171,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	378 000,00	645 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 336 825,00	6 848 100,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	533 451,06	2 553 379,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 294 998,56	3 443 158,00	73 IMPOTS ET TAXES	11 424 876,00	11 210 597,00
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	0,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 555 925,66	2 636 529,02
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 553 631,93	4 340 938,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	351 286,04	331 229,00
66 CHARGES FINANCIERES	111 260,00	87 470,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 254,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 050,00	16 667,00			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS	97 489,00	0,00			
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 926 070,07	5 285 061,98
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 011 422,81	4 353 632,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	776 000,00	704 162,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	85 000,00	43 002,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 629 966,69</b>	<b>22 705 298,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>20 255 862,83</b>	<b>22 705 298,00</b>
					0,00

### 3.4 Budget Zones d'Activités - Budget primitif 2018 ;

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Il est rappelé que le budget « Zones d'activités » regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les budgets de la Communauté de Communes gérés en stock sur l'exercice 2017 (Hauts du Courgeon, Sablonnière 4, Le Vallon, La Chesnaie et Victoires 2) et les ex zones communales transférées.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Zones d'Activités » s'équilibre à 3 160 706 € en investissement à 2 438 196 € en fonctionnement.

#### Le Conseil communautaire :

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Adopte le budget annexe zones d'activités primitif 2018 par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	31 937,12	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	601 167,92	1 920 883,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	618 051,92	1 669 008,36			
<b>Mouvement d'ordre</b>					
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 459 760,52	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 239 823,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>618 051,92</b>	<b>3 160 706,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>601 167,92</b>	<b>3 160 706,00</b>
					0,00
Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000,00	1 192 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	176 770,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	1 180,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
			75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,80	1 179,30
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	11 483,20	795 293,18
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 884,00	0,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 239 823,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 459 760,52
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	5 193,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	5 193,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>18 884,00</b>	<b>2 438 196,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>15 484,00</b>	<b>2 438 196,00</b>
					0,00

## VOTE

### 3.5 Budget Parc de la Sablonnière - Budget primitif 2018 ;

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Parc de la Sablonnière » s'équilibre en fonctionnement à 31 633 € et à 518 893 € en investissement.

#### Le Conseil communautaire :

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe du Parc de la Sablonnière par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :**

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget	BP demandes		Total budget	BP demandes
	N-1	des services N		N-1	des services N
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	15 000,07	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	71 810,00	36 259,81
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 500,00	22 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	404 191,00	466 000,19
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	278 315,24	195 000,00			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	238 100,76	286 892,93			
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 915,00	16 633,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>531 916,00</b>	<b>518 893,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>531 916,00</b>	<b>518 893,00</b>
					0,00
<b>Fonctionnement</b>					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget	BP demandes		Total budget	BP demandes
	N-1	des services N		N-1	des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 385,00	14 000,00	73 IMPOTS ET TAXES	48 000,00	1 972,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700,00	1 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 000,00	29 661,00
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	55 915,00	16 633,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>70 000,00</b>	<b>31 633,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>70 000,00</b>	<b>31 633,00</b>

**VOTE**

### 3.6 Budget Parc des Victoires – Erdre-en-Anjou (Vern d'Anjou) - Budget primitif 2018

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Parc Victoires Vern » s'équilibre en fonctionnement à 82 232 € et à 184 662 € en investissement.

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe du Parc Victoires Vern par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :**

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 700,00	121 500,76	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	13 161,24
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000,00	50 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	14 695,00
			21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	77 766,76
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	13 161,24	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	47 229,33	0,00
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 470,67	79 039,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>157 700,00</b>	<b>184 662,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>157 700,00</b>	<b>184 662,00</b>
					0,00

  

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 643,33	3 193,00	73 IMPOTS ET TAXES	50 000,55	0,12
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	79 845,45	82 231,88
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 470,67	79 039,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>113 114,00</b>	<b>82 232,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>129 846,00</b>	<b>82 232,00</b>

VOTE

### 3.7 Budget Ateliers relais - Budget primitif 2018

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Ateliers Relais » s'équilibre à 361 612 € en investissement. Il se résulte en fonctionnement à 236 320 € en dépenses et à 395 125 € en recettes

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe Atelier Relais par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :**

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	232 000,00	214 410,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 527,62	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 000,00	130 000,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	132 974,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	294 501,62	15 202,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	51 699,27	0,00
			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	155 600,73	195 791,18
<b>Mouvement d'ordre</b>					
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	0,00	2 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	143 700,00	165 820,82
<b>Total Dépenses</b>	<b>641 501,62</b>	<b>361 612,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>641 501,62</b>	<b>361 612,00</b>
					0,00

  

Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 019,00	27 500,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	15 000,00	19 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	60 038,00	43 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000,00	200 000,58
			76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 000,00	0,00
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	139 284,62	174 124,42
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	157 527,62	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	0	2000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	143 700,00	165 820,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>397 284,62</b>	<b>236 320,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>397 284,62</b>	<b>395 125,00</b>
					158 805,00

### 3.8 Budget SPANC – Budget primitif 2018

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « SPANC » s'équilibre à 152 119 € en investissement. Il se résulte en fonctionnement à 56 263 € en dépenses et à 65 223 € en recettes.

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :**

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 272,00	16 416,34	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200,89	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	61 839,00	135 702,66	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	61 839,00	135 702,32
			001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	12 071,11	16 416,68
<b>Mouvement d'ordre</b>					
<b>Total Dépenses</b>	<b>75 111,00</b>	<b>152 119,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>75 111,00</b>	<b>152 119,00</b>
					0,00
Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 000,00	30 320,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	40 999,94	41 364,44
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 577,11	23 927,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 500,00	13 899,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00	1 016,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200,89	0,00			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	535,00	1 000,00			
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 813,06	9 959,56
<b>Mouvement d'ordre</b>					
<b>Total Dépenses</b>	<b>64 313,00</b>	<b>56 263,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>64 313,00</b>	<b>65 223,00</b>
					8 960,00

### 3.9 Budget Station d'épuration – Budget primitif 2018

Le budget primitif voté par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) a été présenté lors de la commission des finances le 20 mars 2018.

Le tableau ci-dessous démontre que le budget « Station d'épuration » s'équilibre à 123 767 € en investissement. Il en résulte un résultat en section de fonctionnement égal à 153 747 € en dépenses et à 201 541 € en recettes.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe station d'épuration par chapitre et sans opération (au sens de la nomenclature comptable M14) :**

Investissement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
16 EMPRUNTS A DETTES ASSIMILES	70 000,12	68 922,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 663,88	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	54 845,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,12	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	29 663,88	0,00	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	27 422,60
<b>Mouvement d'ordre</b>					
			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 000,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 000,00	96 344,40
<b>Total Dépenses</b>	<b>164 664,00</b>	<b>123 767,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>164 664,00</b>	<b>123 767,00</b>
					0,00
Fonctionnement					
Nature	Dépenses		Nature	Recettes	
	Total budget N-1	BP demandes des services N		Total budget N-1	BP demandes des services N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 500,00	45 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 500,00	110 000,57
66 CHARGES FINANCIERES	17 000,00	12 403,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,44	0,00
			002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	155 971,56	91 540,43
<b>Mouvement d'ordre</b>					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 000,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 000,00	96 344,00			
<b>Total Dépenses</b>	<b>185 500,00</b>	<b>153 747,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>309 472,00</b>	<b>201 541,00</b>
					47 794,00

## VOTE

### 3.10 Vote des attributions de compensation

Chaque année il convient de voter les attributions à recevoir ou à verser aux communes.

**Le Conseil communautaire :**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,** à l'unanimité : vote les attributions à recevoir ou à verser aux communes.

#### + en faveur des communes / - en défaveur des communes

en euros	BP 2017	BP + DM 2017	Solde 2017	AC prev. 2018 yc solde
BECON LES GRANITS	98 937	185 567	-	137 430
CHAMBELLAY	78 571	77 610	7 506	75 350
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	86 666	86 666	-	76 396
CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ	110 979	109 404	20 478	36 854
ERDRE EN ANJOU	1 538 404	1 552 210	8 269	1 371 618
GREZ-NEUVILLE	493 317	493 412	4 379	502 419
JUARDEIL	64 280	64 280	-	64 752
LA JAILLE-YVON	94 740	92 676	4 568	81 777
LE LION D ANGERS	911 515	909 183	67 394	592 762
LES HAUTS D'ANJOU	260 739	260 739	-	332 077
MIRE	54 759	54 759	-	32 137
MONTREUIL-SUR-MAINE	196 326	194 342	6 330	200 236
SCEAUX D ANJOU	346 269	341 978	16 247	268 187
ST-AUGUSTIN DES BOIS	266 788	226 558	36 669	188 079
ST-SIGISMOND	26 281	44 914	-	36 130
THORIGNE D ANJOU	305 773	303 912	15 575	317 177
VAL D'ERDRE AUXENCE	189 708	218 037	-	143 182
	<b>4 211 350</b>	<b>4 036 361</b>	<b>119 835</b>	<b>3 606 010</b>
A payer aux communes	456 351	589 943	153 625	425 276
A recevoir des communes	4 667 701	4 626 304	33 790	4 031 286
	<b>4 211 350</b>	<b>4 036 361</b>	<b>119 835</b>	<b>3 606 010</b>

### 3.11 Décision modificative n°1 – Budget annexe Assainissement DSP

Le budget primitif « assainissement DELEGATION » a été voté le 25 janvier 2018. Des crédits ont été inscrits afin de mandater les premières factures pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Une décision modificative est établie au vu des comptes administratifs « assainissement » adressés par les communes pour ajuster les crédits votés au mois de janvier 2018 et au vu des travaux en cours.

Le tableau ci-dessous démontre que la décision modificative « assainissement DELEGATION » s'équilibre en fonctionnement à 467 287 € et à 783 323 € en investissement.

**Le Conseil communautaire :**  
**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, adopte à l'unanimité la décision modificative N°1 du budget assainissement délégation 2018 :**

Investissement								
Nature	Dépenses			Recettes				
	Budget primitif	DM1	TOTAL	Nature	Budget primitif	DM1	TOTAL	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	85 000,00	59 616,00	144 616,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		157 424,00	157 424,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 000,00	5 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		206 481,00	206 481,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		606 480,00	606 480,00				0,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT								
Mouvement d'ordre								
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		112 227,00	112 227,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 000,00	113 894,00	198 894,00	
				040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		305 524,00	305 524,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>85 000,00</b>	<b>783 323,00</b>	<b>868 323,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>85 000,00</b>	<b>783 323,00</b>	<b>868 323,00</b>	
						0,00	0,00	
Fonctionnement								
Nature	Dépenses			Recettes				
	Budget primitif	DM1	TOTAL	Nature	Budget primitif	DM1	TOTAL	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 000,00	12 331,00	48 331,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	151 500,00	355 060,00	506 560,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		9 750,00	9 750,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			0,00					
66 CHARGES FINANCIERES	30 500,00	25 788,00	56 288,00					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES								
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
Mouvement d'ordre								
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 000,00	113 894,00	198 894,00					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		305 524,00	305 524,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		112 227,00	112 227,00	
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				
<b>Total Dépenses</b>	<b>151 500,00</b>	<b>467 287,00</b>	<b>618 787,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>151 500,00</b>	<b>467 287,00</b>	<b>618 787,00</b>	

**VOTE**

### 3.12 Décision modificative n°1 – Budget annexe Assainissement régie

Le budget primitif « assainissement REGIE » a été voté le 25 janvier 2018. Des crédits ont été inscrits afin de mandater les premières factures pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Une décision modificative est établie au vu des comptes administratifs « assainissement » adressés par les communes pour ajuster les crédits votés au mois de janvier 2018 et au vu des travaux en cours.

Le tableau ci-dessous démontre que la décision modificative « assainissement REGIE » s'équilibre en fonctionnement à 836 478 € et à 1 923 486 € en investissement.

## Le Conseil communautaire :

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ**, adopte à l'unanimité la décision modificative N°1 du budget assainissement régie 2018

Investissement								
Nature	Dépenses			Nature	Recettes			
	Budget primitif	DM1	TOTAL		Budget primitif	DM1	TOTAL	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	163 789,00	18 237,00	182 026,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 248 837,00	1 248 837,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45 566,00	45 566,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500 000,00	237 681,00	737 681,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000,00	-25 500,00	124 500,00					
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000,00	1 647 021,00	1 997 021,00					
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT								
Mouvement d'ordre								
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 789,00	-102 288,00	61 501,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		238 162,00	238 162,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		539 256,00	539 256,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>663 789,00</b>	<b>1 923 486,00</b>	<b>2 587 275,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>663 789,00</b>	<b>1 923 486,00</b>	<b>2 587 275,00</b>	
						0,00	0,00	

  

Fonctionnement								
Nature	Dépenses			Nature	Recettes			
	Budget primitif	DM1	TOTAL		Budget primitif	DM1	TOTAL	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	248 495,00	276 390,00	524 885,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	526 011,00	598 316,00	1 124 327,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 891,00	7 359,00	55 250,00					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 550,00	3 100,00	7 650,00					
66 CHARGES FINANCIERES	57 986,00	109 061,00	167 047,00					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 300,00	3 600,00	6 900,00					
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
Mouvement d'ordre								
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	163 789,00	-102 288,00	61 501,00					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		539 256,00	539 256,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	238 162,00	238 162,00	
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00		0,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>526 011,00</b>	<b>836 478,00</b>	<b>1 362 489,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>526 011,00</b>	<b>836 478,00</b>	<b>1 362 489,00</b>	

Pascal Chevrollier s'interroge sur le Schéma directeur assainissement qui serait estimé à 750 000 €. Ce montant lui paraît très élevé.

Etienne Glénot indique que le montant est bien de cet ordre. Il espère qu'un SDA pourra se faire à l'échelle du SEA pour mutualiser et minimiser les coûts.

### 3.13 Association Les Lion Sceaux – Subvention 2018

L'association de Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires « Les Lions Sceaux » sollicite une subvention de 500 € afin de l'aider dans la réalisation de ses projets pour l'année 2018.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'attribuer une subvention de 500 € L'association de Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires « Les Lions Sceaux » au titre de l'année 2018 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents utiles.**

**Le dossier est retiré de l'ordre du jour, il doit au préalable être examiné en commission Solidarités.**

## 4. Communication (Marie-Françoise BELLIER-POTTIER)

### 4.1 Partenariats évènements 2018 - Subventions

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a été sollicitée par diverses structures pour apporter son soutien à des événements. Ces demandes ont été étudiées par la Commission Ressources Humaines, Systèmes d'information –Communication- Administration générale en date du 15 mars 2018, qui propose d'attribuer les subventions aux événements suivants :

### **Finale coupe de France Cofidis paracyclisme**

Organisée par l'association Les Signaleurs 49 les 29 et 30 septembre 2018 à Thorigné d'Anjou, cet événement attend 90 participants de toute la France. 150 bénévoles locaux seront mobilisés. Participants et bénévoles seront hébergés sur le territoire. Les commerçants locaux seront sollicités pour les ravitaillements. La commission est favorable à soutenir ce type d'événement, qui met en avant des sportifs en situation de handicap et qui bénéficiera à l'économie locale, et propose l'attribution d'une **subvention de 1 000 €**.

### **Tour du Pays Lionnais**

Organisée par l'association COTCCRL, la 21<sup>ème</sup> édition de cette épreuve cycliste historique se déroulera le 13 mai 2018 au départ de Erdre-en-Anjou (La Pouéze).

La commission a pris note du bon résultat sportif de l'édition 2017. La commission souhaite encourager l'association à étendre la compétition sur le nouveau territoire intercommunal et se prononce ainsi pour augmenter exceptionnellement cette année le montant de la subvention de 500 € par rapport aux années précédentes en allouant une **subvention de 5 000 €**.

### **Palio/Anjou Loire Challenge**

Organisée par l'association Société des courses du Lion d'Angers, le Palio du Lion d'Angers est une course de chevaux unique en France qui revisite la célèbre course hippique de Sienne. Au lieu des quartiers de la ville, ce sont les communes de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, représentées par un cavalier, qui s'affrontent sur les 1 200 m de l'hippodrome. Autre particularité du Palio lionnais, les montures sont des chevaux de trait, peu taillés pour la compétition. Le résultat est toujours spectaculaire et prisé du public. Le Palio est organisé chaque jeudi de l'Ascension depuis 2005, dans le cadre de l'Anjou Loire Challenge (cross le plus long du monde et étape de la compétition européenne « Cristal Cup »).

La commission souligne la cohésion et la convivialité entre communes que crée cet événement et est entièrement favorable pour continuer à soutenir la Société des courses en attribuant une **subvention de 5 000 €**.

### **Grand National FFE – concours complet**

Organisé par l'association Le Lion Equestre, la 3<sup>ème</sup> étape de concours national se déroulera du 17 au 20 mai 2018 au Lion d'Angers. Circuit de référence dans les sports équestres, il se dispute par écuries et permet au staff fédéral de préparer les couples pour les échéances internationales, l'échéance 2018 étant les Jeux Equestres Mondiaux de Tryon (USA). L'édition 2017 avait attiré plus de 450 compétiteurs.

La commission souhaite soutenir cet événement reconnu nationalement qui participe au rayonnement du territoire. Par ailleurs, la commission, en proposant d'attribuer une **subvention de 1 000 €**, réaffirme son soutien au développement des animations équestres sur le territoire.

### **Mondial du Lion**

La 33<sup>ème</sup> édition du Mondial du Lion se déroulera du 18 au 21 octobre 2018 au parc départemental de l'Isle-Briand. Durant 4 jours, les meilleurs chevaux de 6 et 7 ans, qualifiés et sélectionnés dans les différents concours complets nationaux et internationaux, s'affronteront pour cette édition 2018, montés par les meilleurs cavaliers mondiaux de la discipline. Au fil des ans, le Mondial du Lion est devenu la vitrine où l'élite mondiale des jeunes chevaux vient confirmer sa qualité. Pour les éleveurs de chevaux, propriétaires et cavaliers, ce concours marque en effet une étape importante dans la carrière de leurs chevaux de sport, un passage obligé pour les grandes épreuves internationales : les Jeux Olympiques, les Jeux Equestres Mondiaux... Le concours complet, appelé parfois triathlon

équestre, comporte trois épreuves qui s'enchaînent dans un ordre traditionnel, avec l'épreuve de dressage, le parcours de cross, et le saut d'obstacles. Géré sur le terrain par près de 300 bénévoles, le Mondial du Lion attire désormais chaque année plus de 30 000 spectateurs et plus de 10 000 internautes suivent l'épreuve retransmise en ligne.

Fin 2017, la Fédération Française d'Équitation Internationale a confirmé l'attribution de l'organisation du Mondial au site du Lion d'Angers jusqu'en 2020, une grande reconnaissance pour tous ceux qui participent chaque année au succès de ce Championnat du Monde des Jeunes Chevaux.

La commission souhaite soutenir cet événement reconnu internationalement qui participe au rayonnement du territoire. Par ailleurs, la commission, en proposant d'attribuer une **subvention de 5 000 €**, réaffirme son soutien au développement des animations équestres sur le territoire.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité et une abstention Pascal CHEVROLLIER :**

**Le Conseil communautaire :**

- **Décide d'attribuer les subventions suivantes :**

<b>Événement concerné</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Montant alloué</b>
<b>Finale coupe de France cofidis paracyclisme</b> 29 et 30 sept 2018 Thorigné d'Anjou	Association Les Signaleurs 49	<b>1 000 €</b>
<b>21<sup>ème</sup> Tour du Pays Lionnais</b> 13 mai 2018 La Pouëze	Association COTCCRL	<b>5 000 €</b>
<b>Palio/Anjou Loire Challenge</b> Jeudi 10 mai 2018 Le Lion d'Angers	Association Société des courses du Lion d'Angers	<b>5 000 €</b>
<b>Grand National FFE - ACPrint de concours complet</b> d'équitation du 17 au 20 mai 2018 Le Lion d'Angers	Association Le Lion Equestre	<b>1 000 €</b>
<b>Mondial du Lion</b> <b>Concours complet</b> international du 18 au 21/10/2018 Le Lion d'Angers	Association Le Lion Equestre	<b>5 000 €</b>

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles.**

## **5. Commande publique (Etienne GLÉMOT)**

### **5.1 Règlement interne de la commande publique ;**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, la réglementation des marchés publics est constituée principalement par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette réglementation définit le contenu et le déroulement des seules procédures formalisées, c'est-à-dire des procédures mises en œuvre au-delà de certains seuils fixés par l'avis du 31 décembre 2017 pris en application du Règlement délégué de l'union (UE) 2017/2366 de la Commission Européenne en date du 18 décembre 2017.

En-dessous de ces seuils, les marchés peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement déterminées par la collectivité, dans le respect des principes généraux de la commande publique.

Il appartient donc à la Collectivité de définir les règles applicables aux marchés passés selon une procédure adaptée, et notamment les modalités de publicité et de mise en concurrence.

Le projet de règlement de la commande publique définit les procédures à suivre pour les marchés non formalisés.

Ainsi, pour les services de la CCVHA :

- Pour les marchés < 3000 € HT: 3 devis sont préconisés avec la traçabilité des demandes et des réponses obtenues ;
- Pour les marchés  $\geq 3000$  à  $\leq 25\ 000$  € 3 devis sont exigés hors cas exceptionnels et d'urgence avec la traçabilité des demandes et des réponses obtenues ; un tableau d'analyse qui peut être simple est à réaliser par le service gestionnaire et soumis au Vice-Président et au Président pour validation. Une décision du Président pour attribuer le marché est nécessaire.

Pour les marchés  $\geq 25\ 000$  € HT une publicité sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de communes sera passée et publiée dans des organes de publication adaptés (BOAMP, Journal d'annonces légales). Un tableau d'analyse est à réaliser par le service gestionnaire et soumis à la COMAPA pour validation. Une décision du Président pour attribuer le marché est nécessaire.

Pour les communes membres du schéma de mutualisation :

- La Communauté de communes préconise de suivre les mêmes règles sous le seuil de 25 000 € HT;
- Pour les marchés  $\geq 25\ 000$  € HT une publicité sur la plateforme de dématérialisation de la commune sera passée et publiée dans des organes de publication adaptés (BOAMP, Journaux d'annonces légales). Un tableau d'analyse est à réaliser par le service gestionnaire et soumis à la commission Ad Hoc mise en place dans la commune pour validation. Une décision du Maire pour attribuer le marché sera nécessaire en fonction des délégations que les Maires ont reçu de leur Conseil municipal.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Valide le règlement interne de la commande publique applicable pour les services internes de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 1<sup>er</sup> mai septembre 2018 ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à son application ;**
- **Confie au Président le soin de transmettre le règlement aux communes membres du Schéma de mutualisation afin qu'elles puissent l'adopter au plus tard le 30 juin 2018.**

## 5.2 Convention-cadre de groupements de commandes

Le service commun commande publique, créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre du schéma de mutualisation sur le territoire de l'Ex-Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, s'est attaché à travailler sur quelques groupements de commandes et achats groupés.

Le déploiement du service pour le compte des communes du schéma de mutualisation est envisagé après l'adoption du règlement interne de la Commande publique et montera en compétence dès la réalisation des recrutements nécessaires actuellement en cours, un acheteur et un gestionnaire « marchés publics ».

Des rencontres ont eu lieu avec les secrétaires de mairies et DGS concernés afin de recenser les besoins en termes de commandes groupées.

Il ressort de ces rencontres les demandes suivantes :

<b>Contrôles réglementaires et de sécurité</b>	
1	Contrôle et maintenance des DAE
2	Contrôle de la Qualité de l'Air Intérieur : école maternelle et primaire, ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans (centres de loisirs)
3	Contrôle réglementaire des ERP
4	Jeux et équipements sportifs
5	Extincteurs
6	Poteaux incendie
7	Contrôles sanitaires (legionnelle)

<b>Entretien, maintenance</b>	
8	Equipements de chauffage : chaudière, PAC
9	Ventilation
10	Appareils de production d'eau chaude
11	Ascenseurs
12	Entretien vitrerie bâtiments
13	Entretien ménager de bâtiments
14	Cloches et paratonnerre

<b>Achat de fournitures, fluides</b>	
15	Produits d'entretien
16	Fournitures scolaires
17	jeux/jouets
18	Fournitures de bureau
19	Fourniture de gaz / fioul / pelets
20	Téléphonie
21	Matériel informatique
22	Plantations / engrais

<b>Services</b>	
23	Télésurveillance
24	Assurances
25	Dératisation/nuisibles
26	Numérisation actes état civil
27	Logiciels : cimetière

Divers	
28	Reliure registres
29	Registres accessibilité
30	Photocopieurs (voir achat)

Afin de permettre à chaque commune du schéma de mutualisation de s'inscrire dans les achats qu'elle souhaite mener en commun, il est proposé d'établir une convention-cadre de groupement de commandes intégrant l'ensemble des demandes présentée et listées ci-dessus.

Toute nouvelle demande fera l'objet d'un avenant à la convention de groupement de commandes.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Valide le projet de groupement de commandes ;**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels.**

#### 5.3 Réhabilitation partielle des locaux de la mairie du Lion d'Angers – Marchés de travaux - Avenant

Des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation partielle des locaux de la mairie du Lion d'Angers.

Il s'avère nécessaire de passer un avenant pour le lot suivant :

**Lot 2 : Gros œuvre (entreprise SBR) :** travaux en plus-value pour la réalisation d'un dallage béton pour la réfection des sols des locaux des archives 1 et 3.

	Montant HT	Variation
Marché initial	55 558.15 €	
Avenant n°1	2 844.03 €	5.12 %
Nouveau marché	58 402.18 €	

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise SBR, sise 15 rue de la Chênaie, 49460 Canteuay-Epinard, pour un montant de 2 844.03 € HT ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.**

#### 5.4 Création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Châteauneuf-sur-Sarthe – Marchés de travaux - Avenants

Des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Il s'avère nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

**Lot 6 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS (entreprise GAY MENUISERIE) :** travaux en plus-value liés à une modification de mobilier à la demande des praticiens.

	Montant HT	Variation
Marché initial	86 823.45 €	
Avenant n°2	1 464.50 €	3.82 %
Nouveau marché	88 287.95 €	

**Lot 5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES - MÉTALLERIE (entreprise SMCC) :** suite à une erreur de calcul, le montant de l'avenant n°2 n'est pas de -755 € HT mais de -2 237 € HT.

**Lot 10 : PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX (entreprise BOULFRAY) :** suite à une erreur de calcul, le montant de l'avenant n°2 n'est pas de -759.68 € HT mais de -868.71 € HT.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- Valide l'avenant n°2 joint en annexe avec l'entreprise GAY MENUISERIE, sise 223 allée Hervé Bazin, Andard, 49800 Loire Authion, pour un montant de 1 464.50 € HT ;
- Valide l'avenant n°2 joint en annexe avec l'entreprise SMCC, sise 14 bis rue Guy de la Fougueuse – St Maurice la Fougueuse, 79150 Saint Maurice Etusson, pour un montant de – 2 237 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise BOULFRAY, sise ZI Ouest, 8 rue Gilbert Romme, 72200 La Flèche, pour un montant de – 868.71 € HT ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

5.5 Transformation de la halte-garderie intercommunale en multi-accueil – Marchés de travaux - Avenants ;

Des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de transformation de la halte-garderie intercommunale en multi-accueil.

Il s'avère nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

**Lot 1 : Maçonnerie (entreprise CTA) :** travaux en plus-value pour la réalisation de l'auvent de poussette (non retenu initialement).

	Montant HT	Variation
Marché initial	34 659.04 €	
Avenant n°1	542.00 €	1.56 %
Nouveau marché	35 201.04 €	

**Lot 2 : Charpente - Bardage (entreprise MELLIER) :** travaux en moins-value pour la suppression de l'auvent de cuisine.

	Montant HT	Variation
Marché initial	34 147.35 €	
Avenant n°1	- 1 198.80 €	- 3.51 %
Nouveau marché	32 948.55 €	

**Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium (entreprise SIGMA) :** travaux en plus-value pour la réalisation de l'auvent de poussette (non retenu initialement).

	Montant HT	Variation
Marché initial	91 078.04 €	
Avenant n°1	5 007.79 €	5.50 %
Nouveau marché	96 085.83 €	

**Lot 8 : Carrelage - Faïence (entreprise CARELLA) :** travaux en moins-value pour la suppression d'isolant sous revêtement collé des extensions (modification système de chauffage)

	Montant HT	Variation
Marché initial	5 833.33 €	
Avenant n°1	- 709.33 €	- 12.16 %
Nouveau marché	5 124.00 €	

**Lot 9 : Sols collés (entreprise GÉRAULT) :** travaux en plus-value pour le remplacement du sol initial par un sol PVC plus en adéquation avec l'usage de tous petits (salle de jeux)

	Montant HT	Variation
Marché initial	4 130.80 €	
Avenant n°1	1 451.74 €	35.14 %
Nouveau marché	5 582.54 €	

**Lot 10 : Peinture (entreprise GÉRAULT) :** travaux en plus-value pour la mise en peinture des menuiseries aluminium qui devaient être supprimées mais qui ont été conservées pour un meilleur fonctionnement de la structure.

	Montant HT	Variation
Marché initial	10 462.22 €	
Avenant n°1	2 781.25 €	26.58 %
Nouveau marché	13 243.47 €	

**Lot 11 : Plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation (entreprise ATCS) :** travaux en plus-value pour la fourniture et pose des appareils concernés et des équipements et réseaux afférents, la modification des arrivées et attentes EF/EC et EU, la modification du réseau d'extraction et la suppression de divers équipements.

	Montant HT	Variation
Marché initial	22 197.36 €	
Avenant n°1	3 201.58 €	14.42 %
Nouveau marché	25 398.94 €	

**Lot 12 : Electricité – courants forts et faibles (entreprise IZEA) :** travaux en plus-value pour la modification de la visiophonie par la réduction du nombre de postes de réception (moins-value), la mise en œuvre d'une babyphonie filaire dans les trois dortoirs et la réalisation d'un éclairage sous l'auvent à poussettes.

	Montant HT	Variation
Marché initial	18 000.00 €	
Avenant n°1	2 691.00 €	14.95 %
Nouveau marché	20 691.00 €	

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise CTA, sise ZA Henri Dunant, 6 rue Padina Mica, Vern d'Anjou, 49220 Erdre-en-Anjou, pour un montant de 542.00 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise MELLIER, sise 9 rue de la Violette, 49220 Thorigné d'Anjou, pour un montant de – 1 198.80 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise SIGMA, sise ZA d'Etriché, 49500 Segré, pour un montant de 5 007.79 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise CARELLA, sise rue du Tertre, 49070 Beaucouzé, pour un montant de – 709.33 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise GÉRAULT, sise zone du Millénium II, 53940 Saint Berthevin, pour un montant de 1 451.74 € HT ;

- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise GÉRAULT, sise zone du Millénium II, 53940 Saint Berthevin, pour un montant de 2 781.25 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise ATCS, sise 40 bd André Dautel, 49800 Trélazé, pour un montant de 3 201.58 € HT ;
- Valide l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise I2EA, sise Actiparc des Landes, 6c rue de Champagné, 49125 Tiercé, pour un montant de 2 691.00 € HT ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

## 6. Développement économique (Jean-Claude DAVID)

### 6.1 Cession de parcelles au SISTO pour la réhabilitation de la déchèterie du Lion d'Angers ;

Le Président rappelle que le site de la déchèterie du Lion d'Angers est propriété de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et est mise à disposition du SISTO pour son exploitation. Au vu des montants (estimé à 1 071 000€ HT) et de l'ampleur des travaux qui vont être réalisés sur le site, il est proposé de céder la partie « a » de la parcelle AV5 d'une superficie de 18 653 m<sup>2</sup> et la partie « c » de la parcelle AV 51 d'une superficie de 293 m<sup>2</sup> au prix de 2.5 € HT / m<sup>2</sup>, soit la somme de 47 365 € HT.

Les travaux de réhabilitation de la déchèterie du Lion d'Angers consistent :

1. Sécuriser la circulation :
  - a. Dissociation des flux VL/PL ;
  - b. Création d'une zone d'attente en entrée de site ;
  - c. Création d'une palette de retournement en cas de refus d'accès.
2. Mettre en conformité le site au regard de la réglementation :
  - a. Reprise du réseau de gestion des eaux de ruissellement ;
  - b. Création du système d'assainissement ;
  - c. Mise en place du système de défense incendie ;
  - d. Mise aux normes du système antichute.
3. Optimiser le parcours de dépôt des déchets :
  - a. Création d'une aire de dépôt au sol des gravats ;
  - b. Regroupement des zones de dépôts dans un local sécurisé.
4. Créer un bâtiment de stockage :
  - a. Stockage des DEES, DMS, etc.
5. Sécuriser les biens :
  - a. Mettre en place un système de vidéosurveillance ;
  - b. Amélioration de l'éclairage ;
  - c. Clôture du site.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Décide de vendre au SISTO ou tout autre représentant agissant pour son compte la partie « a » de la parcelle AV5 d'une superficie de 18 653 m<sup>2</sup> et la partie « c » de la parcelle AV 51 d'une superficie de 293 m<sup>2</sup> au prix de 2.5 € HT / m<sup>2</sup>, soit la somme de 47 365 € HT;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférent.**

6.2 Vente d'une parcelle à M. ROUSSE ;

M. Philippe ROUSSE a créé son entreprise de vente de viande sur les marchés et souhaite disposer d'un laboratoire de préparation avec si possible un espace d'accueil au public souhaitant acheter directement au labo. Il veut acheter un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> pour y construire un laboratoire de travail d'environ 300 m<sup>2</sup>.

M. ROUSSE est intéressé par un emplacement sur la zone d'activité des Victoires à Erdre-en-Anjou (Vern d'Anjou) afin d'y implanter son entreprise.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil communautaire :**

- **autorise la vente de la parcelle cadastrée section ZK n°162 pour une superficie de 1000 m<sup>2</sup> à M. ROUSSE ou tout autre représentant agissant avec lui ou pour son compte au prix de 7 € HT le m<sup>2</sup> soit la somme de 7 000 € HT.**
- **autorise le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférent.**

6.3 Vente d'une parcelle à Mme PERRAULT ;

Mme PERRAULT dirige une entreprise d'audioprothésiste à Chalonnes sur Loire et souhaite disposer d'un local sur la zone de la Clercière à Bécon les Granits. Elle souhaite acheter une partie de la parcelle C1218 pour une surface de 245 m<sup>2</sup> au prix de 40€ HT /m<sup>2</sup> pour y construire son bâtiment.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil communautaire :**

- **autorise la vente la partie « 14a » de la parcelle cadastrée section C n°1218 pour une superficie de 245 m<sup>2</sup> à Mme PERRAULT ou tout autre représentant agissant pour son compte au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup> soit la somme de 9 800 € HT..**
- **autorise le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférent.**

#### 6.4 Prise en charge de la participation au GIP de l'Isle Briand.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le développement du parc de l'Isle Briand est confié au GIP « Parc Départemental de l'Isle Briand ».

Les membres du GIP sont : le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, la Ville du Lion d'Angers et l'association Le Lion Equestre.

Chaque année, les membres du GIP participent au fonctionnement sous forme de contributions financière et/ou en nature.

Il est proposé que la CCVHA et la Ville du Lion d'Angers payent chacune leur contribution financière, mais considérant que la CCVHA perçoit la taxe sur les paris hippiques en ligne, il est proposé que les prestations en nature soient intégralement prises en charge par la CCVHA. Ainsi, les prestations en nature réalisées par la ville seraient à charge de la CCVHA sur présentation d'un décompte des prestations réalisées.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

##### **Le Conseil communautaire :**

- autorise la prise en charge par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou des contributions en nature réalisées par la ville du Lion d'Angers.
- autorise le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

#### **7. Tourisme, Office du Tourisme, Gestion des équipements touristiques (Marilyne LÉZÉ)**

##### 7.1 Demande de subvention de l'association Anjou Trois Rivières ;

L'association Anjou Trois Rivières a renouvelé sa demande de subvention pour l'année 2018, pour un montant de 46 930,16 € (hors équipement touristique « La Gogane » régi par une DSP avec la CCALS).

Pour rappel, une subvention à hauteur de 19 100 € leur avait été accordée en 2017, à titre exceptionnel, suite à la perte du statut d'office de tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commission tourisme, office de tourisme et gestion des équipements touristiques en date du 12 février 2018 a donné un avis favorable pour poursuivre l'accompagnement de l'association Anjou Trois Rivières, dont le montant de la subvention sera à fixer après étude des actions prévues par l'association sur les trois prochaines années.

En effet, une première lecture des actions a permis de montrer que toutes ne relevaient pas nécessairement d'un accompagnement communautaire. Dans l'attente d'une étude plus approfondie par la Commission tourisme, voire la Commission environnement, et considérant le besoin en trésorerie manifesté par l'association,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité et une abstention : Laurent Todeschini. Alain Bourrier ne prends pas part au vote.**

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE l'attribution d'une subvention de 6 400 € à l'association Anjou Trois Rivières au titre de l'année 2018.**

## **8. Environnement, Déchets, Gemapi, Schéma de méthanisation (Michel BELOUIN)**

### **8.1 Convention de reversement REOM des EPCI au SICTOM Loir et Sarthe**

Depuis sa mise en place en 2004, la REOM est encaissée par l'EPCI et versée ensuite au SICTOM.

En 2018, le SICTOM va mettre en place une nouvelle tarification et modifie les dates de prélèvement de la REOM des particuliers au semestre. Il y a donc lieu de revoir les modalités de reversement de la REOM avec les EPCI comme suit :

- **Avril 2018 à Septembre 2018 :**

1/6 de la REOM du premier semestre 2018 estimée à 1 530 000 €, soit 255 000 € par mois répartis ainsi :

✓ ANJOU LOIR ET SARTHE	140 000 €
✓ HAUTES VALLEES ANJOU	51 000 €
✓ ALM	64 000 €

- **Octobre 2018 à Mars 2019 :**

1/6 de la REOM réelle du premier semestre 2018 de chaque EPCI avec comme justificatif le tableau REOM consolidé du 1<sup>er</sup> semestre signé par le Président du SICTOM Loir et Sarthe.

- **Avril 2019 à Septembre 2019 :**

1/6 de la REOM réelle du second semestre 2018 de chaque EPCI avec comme justificatif le tableau REOM consolidé du 2<sup>ème</sup> semestre signé par le Président du SICTOM Loir et Sarthe.

Ces nouvelles règles sont fixées dans une convention de reversement REOM des EPCI au SICTOM.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil communautaire :**

- **Approuve le projet de convention de reversement REOM des EPCI au SICTOM Loir-et-Sarthe ;**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

## 9. Eau, Assainissement (Alain FOUCHER)

### 9.1 Marché assainissement – Les Hauts- d’Anjou - Commune déléguée de Contigné – Attribution du marché ;

Dans le cadre de sa compétence assainissement collectif, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a lancé un marché pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d’assainissement de la commune déléguée de Contigné. Ce projet de travaux fait suite aux conclusions du Schéma Directeur d’Assainissement approuvé en 2003 par la commune de Contigné, et à une première tranche de travaux réalisés en 2008 sur le reste de la commune.

Le cabinet d’études, Atélice Conseil, a été mandaté le 31 mars 2017 pour l’étude du projet, l’établissement des pièces de l’appel d’offres et le suivi du chantier.

La procédure s’est déroulée de la manière suivante :

**Estimation du besoin** : 346 000 € HT

**Publicité** :

- ⇒ BOAMP le 12/01/2018
- ⇒ AWS (profil d’acheteur) le 12/01/2018
- ⇒ COURRIER de L’OUEST le 17/01/2018

**Date limite de réception des plis** : 07/02/2018 à 12h00

**Nombre de plis reçus** : 4

- ⇒ SA LUC DURAND pour un montant de 337 314.60 € HT
- ⇒ EUROVIA ATLANTIQUE pour un montant de 274 976.65 € HT
- ⇒ PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 209 580.20 € HT (variante 208 629.20 € HT)
- ⇒ JUGÉ CAMILLE pour un montant de 311 127.90 € HT

**COMAPA de restitution de l’analyse des offres** le 12/03/2018 à 17h00

**Négociation/audition avec 3 candidats** le 20/03/2018

**COMAPA d’avis avant attribution** : 26/03/2018 à 16h30

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l’unanimité :**

- **Décide d’attribuer le marché à la EUROVIA ATLANTIQUE, sis route de Beaufort, CS 20042, 49181 SAINT BARTHÉLÉMY D’ANJOU Cedex, pour un montant de 259 734.08 € HT ;**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer le marché et tous documents utiles.**

### 9.2 Réhabilitation de réseau d’assainissement et de voirie communes du lion d’Angers, secteur Schuman et secteur Halligon

Le projet concerne le secteur Schuman et le boulevard Halligon. il est prévu la reprise du réseau séparatif eaux usées et la réhabilitation partielle du réseau eaux pluviales.

Les travaux impliquant la Communauté de communes (pour la partie assainissement et eau pluviale) et la communes du Lion d’Angers (aménagement de la voirie), il est nécessaire de mettre en place un groupement de commande.

La commune du Lion d'Angers a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Pierre et Eau, il convient d'établir un avenant de transfert partiel pour que chaque collectivité puisse prendre en charge les factures relevant de sa compétence.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- Valide l'avenant de transfert partielle du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Pierre et Eau ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant ;
- Valide la convention de groupement de commande prévoyant que la communauté de communes sera le coordinateur du groupement ;
- Valide que la commission Ad 'hoc pour l'attribution des marchés, laquelle sera composée des deux commissions, municipale et intercommunale sous la présidence du Président de la Communauté de communes.

## **10. Action Sociale, CIAS, PSS Gens du voyage (Marie-Ange FOUCHEREAU)**

### 10.1 Définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale

La compétence Action sociale d'intérêt communautaire est définie dans les statuts de la Communauté de communes sous 2 points :

1. maintenir et garantir une offre de proximité dans le domaine de la santé
2. maintenir et développer des services à la population

Afin d'apporter des précisions sur ce qui est compris dans l'action sociale d'intérêt communautaire, il est proposé de décliner l'intérêt communautaire de l'action sociale de la façon suivante :

- TOUT PUBLIC : Actions en faveur de la santé, de l'accès aux services publics et de l'insertion :
  - Coordination et animation des équipements intercommunaux de services de proximité dans le domaine de la santé :
    - Maison pluridisciplinaire de santé de Châteauneuf-sur-Sarthe
    - Pôle santé social multi sites du Lion d'Angers et de Vern d'Anjou (Erdre-en-Anjou)
    - Pôle santé multi sites Ouest-Anjou de Bécon-les-Granits et du Louroux-Béconnais
  - Animation dans le cadre Contrat Local de Santé
  - Coordination et animation des Maisons de Services Au Public et de leurs antennes
  - Aide à la mobilité :
    - Transport solidaire
  - Soutien aux organismes publics et privés d'insertion sociale et économique d'intérêt communautaire

- PUBLIC SENIOR : Actions de prévention et de développement social en faveur des seniors
  - Participation auprès des organismes d'information, de coordination et d'animation en faveur des seniors.
  - Actions individuelles de prévention de la perte d'autonomie et de renforcement du lien social, notamment :
    - Gestion du service de Portage de repas à domicile
    - Transport solidaire
  - Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et de renforcement du lien social
  
- PUBLIC GENS DU VOYAGE :
  - Coordination, animation et suivi social des aires d'accueil des gens du voyage en lien avec le schéma départemental du Maine et Loire.
  
- ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS :
  - Coordination de la politique intercommunale d'accessibilité aux équipements publics.

Jean-Noël Béguier précise qu'il sera indispensable de bien préciser ce que fait le CCAS de la Commune et ce que fait le CIAS.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil communautaire :**

- Valide l'intérêt communautaire de la compétence action sociale.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**10.2 Convention cadre de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public – SDAASP**

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a été associée à l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public.

Le 21 septembre 2017, le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur ce Schéma.

Le séminaire de lancement du SDAASP aura lieu le jeudi 26 avril 2018, de 9h30 à 12h30, au siège de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, ce sera l'occasion pour l'ensemble des partenaires de signer la convention cadre de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public

Cette convention formalise l'engagement des partenaires signataires à mettre en œuvre le plan d'actions, structuré autour des quatre orientations suivantes :

- Mettre en place un maillage opérationnel des services au public à l'échelle de chaque EPCI,
- Favoriser le partenariat public-privé pour développer les services dans les territoires

- Apporter une réponse adaptée aux besoins des publics non autonomes/non mobiles,
- Inscrire le schéma dans une vision prospective et évolutive.

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention jointe en annexe,**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document à intervenir.**

**11. Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Sport, Informatique scolaire (Dominique HAURILLON)**

11.1 ALSH Enfant et ALSH Ado Erdre-en-Anjou (La Pouëze) subventions 2018

La Communauté de communes a délégué, par convention, la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfant et Ado (ALSH) de La Pouëze à l'Association Familles Rurales (AFR) de La Pouëze jusqu'au 31 décembre 2018.

L'Association Familles Rurales de La Pouëze sollicite une subvention d'un montant de 4 116 € pour le projet d'accompagnement à la parentalité, au titre de l'année 2018 ;

La commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du 13 février 2018 propose de valider ce montant :

**Le Conseil communautaire :**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Valide l'octroi de la subvention proposée par la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à L'AFR de La Pouëze, au titre de l'année 2018, soit 4 116 € au titre du projet d'accompagnement à la parentalité ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles.**

**12. Aménagement du territoire, création voies, habitat, SDTAN, OPAH-SCOT, Patrimoine bâti (Étienne GLÉMOT) :**

12.1 Fonds de concours à verser au SIEML

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction d'une salle de sports au Lion d'Angers, il est nécessaire de déplacer un candélabre bloquant l'accès au futur chantier.

Afin de bénéficier de tarifs attractifs il est proposé de faire appel au SIEML qui intervient également pour le compte de la commune du Lion d'Angers.

Les devis établis s'élèvent respectivement à 216,65 € Net de taxe pour la dépose et le stockage du candélabre et à 361,69 € nets de taxe pour sa repose.

Pour cette opération un fonds de concours sera versé au SIEML pour un montant total de : 379,76 €

**Le Conseil communautaire :**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité**

- **Valide le recours au SIEMML pour cette opération ;**
- **Décide de verser un fonds de concours au SIEMML pour la réalisation des travaux d'un montant total de 379,76€ ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les documents utiles.**

**13. Voirie (Jean-René VAILLANT) :**

**13.1 Acquisition d'une parcelle auprès d'Alter pour la création d'un parking autour du PSS du Lion d'Angers ;**

La Communauté de communes est propriétaire du pôle santé et social du Lion d'Angers. Depuis plusieurs mois les locataires et utilisateurs du pôle ont fait état de difficultés pour se garer. Il devient donc nécessaire d'accroître le nombre de places de parking autour du pôle santé et social. Pour ce faire, la CCVHA doit acquérir du foncier supplémentaire. Tout ou partie des parcelles AK 54, 288 et 336 pour une surface de 927 m<sup>2</sup> appartenant à Alter sont proposées au prix de 48 141 € TTC.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil communautaire :**

- **Autorise l'acquisition de tout ou partie des parcelles AK 54, 288 et 336 pour une surface de 927 m<sup>2</sup> à la société Alter au prix de 48 141 € TTC ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les actes notariés à venir et tous documents y afférent ;**
- **Décide de verser un fonds de concours au SIEMML d'un montant de 7483.07 € pour ces travaux.**

**14. Compte rendu des actes administratifs pris par le Bureau et le Président dans le cadre des délégations de pouvoir données par le Conseil communautaire (Étienne GLÉMOT) :**

2018	DÉCISION	16/03/2018	<a href="#">2018-12DC</a>	MARCHÉ	MARCHÉ DE FOURNITURE - Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail - Lot 1
2018	DÉCISION	26/03/2018	<a href="#">2018-13DC</a>	MARCHÉ	MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE - Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Contigné - Avenant
2018	DÉCISION	26/03/2018	<a href="#">2018-14DC</a>	Assainissement	Convention avec le Syndicat d'eau de l'Anjou relative au recouvrement des redevances d'assainissement
2018	DÉCISION	28/03/2018	<a href="#">2018-15DC</a>	MARCHÉ	MARCHÉ - Mise à disposition d'un portail de syndication sur la solution de dématérialisation des procédures de passation MACROWEB-DEMAT-AWS
2018	DÉLIBÉRATION BUREAU	26/03/2018	<a href="#">2018-03-26-01BE</a>	Ressources humaines	Tableau des effectifs 12/03/2018
2018	DÉLIBÉRATION BUREAU	26/03/2018	<a href="#">2018-03-26-02BE</a>	Developpement Economique	Adhésion Angers Technopole
2018	DÉLIBÉRATION BUREAU	26/03/2018	<a href="#">2018-03-26-03BE</a>	Action Sociale, CIAS, PSS Gens du voyage	Baux pour la maison de santé pluridisciplinaire de Châteauneuf-sur-Sarthe

Marie-Françoise BELLIER-POTTIER

Secrétaire de séance

Étienne GLÉMOT

Président